

## Appel à projets pour la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie ISEF – 2025 - phase 1

Information, Sensibilisation, Education, Formation

Favoriser la réappropriation des cours d’eau et de leurs enjeux par les populations des bassins versants de l’Huveaune et des Aygaldades

### Contexte

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d’eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l’EPAGE HuCA pilote **un volet relatif à l’Information, la Sensibilisation, l’Education et la Formation (ISEF)**. La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l’ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l’action technique de l’EPAGE.

**L’EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) des actions-cadres ISEF** inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par l’EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d’une animation à l’échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.
- Ses partenaires institutionnels et notamment l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC, via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l’Etat (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

#### Des projets ISEF opérationnels ancrés dans l’actualité des bassins versants

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin. Certaines actions sont encore en cours, conformément aux conventions dédiées, et seront soldées à l’été 2025.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF sont, en ce début d’année 2025, en cours de formalisation en vue de leur présentation pour concertation et validation lors de la commission ISEF dédiée qui se réunira le 7 mars 2025. Elles seront ensuite intégrées en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie « de la terre à la mer » (ce contrat constituant les suites du contrat de baie et du contrat de rivière) ; les principes de co-financement par l’Etat et l’Agence de l’Eau (entre autres) permettant alors à l’EPAGE HuCA de solliciter ses co-financeurs pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires. Un nouvel appel à projets pluriannuel cohérent avec la stratégie ISEF actualisée et les nouvelles modalités de mise en œuvre de ce volet sera alors lancé par l’EPAGE HuCA.

Avec le souci d'éviter toute période « blanche » en 2025, l'EPAGE HuCA souhaite poursuivre le soutien d'actions selon une continuité des principes du précédent appel à projets (2022). Pour ce faire, il s'appuiera sur le reliquat financé disponible sur les actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une enveloppe globale de 100 000€ de financements par l'EPAGE HuCA.

Aussi, les organisations intéressées sont invitées à formaliser une proposition technique et financière pour le 28 février prochain. Pour les projets ayant déjà été lauréats de l'AAP 2022, les conventions associées devront avoir été soldées.

Il est attendu des projets ISEF qu'ils s'inscrivent dans le contexte de l'opérationnalité GEMAPI et répondent aux enjeux du territoire. En particulier, la stratégie ISEF présente, d'ores et déjà dans cette période d'actualisation, les priorités suivantes en lien avec les évolutions du contexte (sans hiérarchisation) :

- Développer les actions envers les publics autres que « jeunes » : relancer un volet grand public et évènementiel, intégrer les acteurs économiques dans les publics cibles
- Renforcer, au travers des projets ISEF, la facilitation, la médiation et l'appropriation au bénéfice de la mise en œuvre de l'ensemble des actions, notamment technique, de l'EPAGE HuCA pour la GEMAPI
- Enrichir et développer les actions d'acculturation aux risques d'inondation des populations des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldades
- Favoriser la compréhension des enjeux liés à la ressource en eau et leur prise en compte dans les actions au quotidien
- Développer une solidarité inter bassins versants Huveaune-Aygaldades appuyée notamment sur un travail collaboratif et se saisissant des opportunités de mutualisation

## Présentation de l'appel à projets ISEF – 2025 - phase 1

Notre EPAGE sollicite vos propositions techniques et financières, s'inscrivant notamment dans la continuité à très court terme de vos projets soldés et menés dans le cadre des conventions ISEF établies depuis 2022 en vue de soutenir celles qui permettront au mieux de favoriser la réappropriation des rivières, des milieux aquatiques et leurs enjeux par les populations des territoires de l'Huveaune et des Aygaldades.

### Période de mise en œuvre des projets

Les projets seront à mettre en œuvre sur toute ou partie de l'année 2025.

### Publics visés par les projets

- habitants et société civile du territoire en général, dont des cadres intergénérationnels ou familiaux
- riverains et usagers de l'eau et des milieux aquatiques
- acteurs économiques ayant un lien avec les enjeux de l'eau
- « jeunes » particulièrement via leurs enseignants et éducateurs (sans redondance avec les parcours pédagogiques HuCA)

**Critères indispensables pour l'éligibilité du projet :**

- il a lieu sur le bassin versant de l'Huveaune et/ou sur celui des Aysgalades
- il fait l'objet de références et de retour d'expérience en prouvant l'impact, le rayonnement et l'efficacité
- il contribue directement aux objectifs de la stratégie ISEF
- il s'inscrit dans une dynamique collaborative

**Les « plus », pour prioriser les projets (chacun des sous-critères apporte des arguments favorables supplémentaires) :**

- une approche globale en termes de contenus ou une entrée spécifique risque inondation ou ressources en eau
- un rayonnement de la portée du projet : via des restitutions autoportantes, la formation d'acteurs relais pour faire perdurer les messages clés au-delà d'une animation ponctuelle, générer ou valoriser des éléments de signalétique, etc.
- des méthodes impliquantes : mettre en œuvre des méthodes et pédagogies actives, s'appuyer sur des approches et outils innovants, intégrer des visites de terrain, favoriser la responsabilisation et l'action de chacun, etc.
- un projet de coopération pluri-acteurs :
  - construire des liens (synergies, ponts, etc.) avec d'autres projets conduits dans le cadre de l'ISEF ou plus généralement ,
  - le projet réunit plusieurs structures, dans le cadre d'une organisation claire.
- L'EPAGE HuCA favorisera une bonne répartition géographique globale des projets lauréats.

**Focus sur les aspects financiers**

L'EPAGE HuCA ne fait pas de distinction au stade de la définition des contenus techniques des projets mais s'attachera toutefois à **mettre en valeur les thématiques fortes de certains projets** en vue de **répartir le financement de manière cohérente au regard des critères de subventionnement de l'AERMC et du FPRNM**.

Aussi, les projets ISEF sont à présenter de façon globale en réponse à cet appel à projets. La phase d'instruction verra se dérouler un travail collaboratif (HuCA-porteur de projet et HuCA-financeurs) permettant de flécher les financements et de définir le taux d'aide (variable en fonction du contenu du projet et pouvant s'élever jusqu'à 90% du coût total). La structure tierce assume donc une participation financière pour laquelle il peut se faire appuyer par d'autres financeurs (Conseil Départemental, Région, Mécénat, etc.) via l'obtention de subventions.

**Il est rappelé que l'enveloppe, d'aide par l'EPAGE HuCA, disponible pour la continuité en 2025 de mise en œuvre des projets ISEF est de 100 000€.**

## Phasage de l’appel à projets ISEF continuité 2025

<b>1 – Février 2025</b> : appel à projets ISEF ouvert	
<p><b>2 – 28 février 2025</b> : échéance de dépôt du dossier</p> <p>Lancement de la phase d’instruction par l’EPAGE HuCA</p>	<p><b>Eléments à déposer : note de cadrage technique et financier</b></p> <p><b>La proposition devra être synthétique (une dizaine de pages maximum)</b></p>
<b>3 – fin février-début mars 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des propositions par HuCA et choix des propositions à retenir</li> <li><b>retours</b> de l’EPAGE HuCA vers chaque porteur de projet : évolution du projet vers une version finalisée sur le contenu, le calendrier et le coût,</li> <li>Le cas échéant <b>travail sur un projet de convention.</b></li> </ul>
<b>4 – 13 mars 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation pour délibérations de validation du choix des propositions et des conventions au comité syndical de l’EPAGE HuCA</li> </ul> <p><i>La convention ISEF EPAGE HuCA – porteur de projet formalisera, à l’appui du dossier déposé par le porteur de projet et des échanges qui auront suivis, le cadre technique, méthodologique, temporel et financier du projet ISEF. Cette convention pourra être signée suite à la délibération du 13 mars.</i></p>
<b>5- Avril – Décembre 2025</b> : mise en œuvre des projets	<p><i>L’EPAGE HuCA restera un contributeur et décideur technique tout au long de la vie du projet, conformément à ce que prévoira la convention dédiée et adaptée au projet.</i></p>
<b>6- Fin et solde des projets avant fin décembre 2025</b>	<p><i>Bilan et valorisation</i></p>

## Qui contacter et comment déposer un dossier ?

### Pièces à fournir :

#### Volet technique :

- Note technique de présentation du projet intégrant les éléments financiers prévisionnels
- Lettre adressée au président de l’EPAGE HuCA, accompagnant la demande

#### Volet administratif de la structure :

- Rapport d’activités de l’année 2024
- Bilan financier de l’année 2024
- Relevé des statuts de l’association / Documents relatifs à l’objet de la structure tierce (si autre statut qu’associatif)
- Relevé d’Identité Bancaire

**Point spécifique :** Une structure peut déposer plusieurs projets. Dans ce cas : Un seul dossier administratif mais un dossier technique par projet. Chaque projet fera l’objet d’une instruction et d’une convention le cas échéant.

**Date limite : 28 février 2025**

**Modalités du dépôt des dossiers :** Sous format numérique à [c.guerin@epagehuca.fr](mailto:c.guerin@epagehuca.fr) et [contact@epagehuca.fr](mailto:contact@epagehuca.fr)